



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, EYL, LE BOULC'H
CD : M. FORNARELLI
Excusés : MM. BEZIA, LE PRUNENNEC, RAMACKERS

PV du 23 décembre 2025

La Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 16 et 17 mai 2026, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des



Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre



qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaire : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY SUR ORGE

Fermeture du stade du Breuil les jours fériés en 2025.

Courriel de COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

Fermeture du stade Babin à LA NORVILLE et du stade Faillu à EGLY les jours fériés en 2025.

Arrêté Municipal de la Mairie de VILLABE

Fermeture du complexe du Bras de Fer (terrain en herbe) du 23 septembre 2025 au 31 mai 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VIGNEUX

Fermeture des structures sportives les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de GIF-SUR-YVETTE

- Fermetures annuelles de tous les équipements intérieurs et extérieurs :
 - du 20 décembre 2025 au 4 janvier 2026,
 - les jours fériés.
- Les complexes sportifs de Courcelle et de Moulon seront fermés chaque année :
 - la deuxième semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.
- Les installations sportives du Centre, du Parc des sports Michel Pelchat et des Goussons seront fermées chaque année :
 - la première semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.

Arrêté Municipal de la Mairie de PALAISEAU

Fermeture du terrain synthétique su stade George Collet à partir du 3 novembre 2025 au 1^{er} mars 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VERT LE GRAND

Fermeture du complexe sportif Serge DASSAULT du vendredi 21 novembre 2025 jusqu'à nouvel ordre.



Arrêté Municipal de la Mairie de SACLAY

Fermeture du stade des Près Basques du 5 décembre 2025 au 6 janvier 2026.

Arrêté Municipal de la Mairie de SAINT GERMAIN LES ARPAJON

Fermeture du stade de football Gaston Cornu du 20 décembre 2025 au 4 janvier 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de LISSES

Fermeture du stade Stéphane Diagana le dimanche 25 janvier 2026 de 8h00 à 13h00.

COUPES

A jouer le 10 janvier 2026

- **U14 (1/16^{èmes} de finale)**
- **SENIORS F A 11 (cadrage avant ¼)**
- **SENIORS F A 8 (cadrage avant ¼)**
- **U18 F A 8 (cadrage avant ¼)**

A jouer le 11 janvier 2026

- **SENIORS ESSONNE (1/16^{èmes} de finale)**
- **U18 (1/16^{èmes} de finale) Exempt : BRETIGNY FCS**
- **U16 (1/16^{èmes} de finale)**

Rappel :

A partir des seizièmes de finale, les clubs dont les équipes sont encore qualifiées en coupes Gambardella et L.P.I.F.F. devront présenter une équipe :

- article 4.4 du règlement de la Coupe de l'Essonne Seniors,
- article 4.5 du règlement des Coupes de l'Essonne U18 et U14
- article 4.6 du règlement de la Coupe de l'Essonne U16.

COUPE DE L'ESSONNE : Défraiement des arbitres

Pour les matchs de Coupe de l'Essonne, lorsqu'il y a trois arbitres officiels désignés, l'imputation des frais d'arbitrage se répartit de la façon suivante :

- Les frais d'arbitrage pour l'arbitre central et l'assistant 1 sont à la charge du club recevant
- Les frais d'arbitrage pour l'assistant 2 sont à la charge du club visiteur

RAPPEL IMPORTANT

En Coupe, les frais d'arbitrage seront débités sur le compte club. Aucun club ne doit payer directement l'arbitre.



HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN

U16

Pour les demandes d'horaires particuliers au-delà de 15h30, accord de la Commission sous réserve que le club soit doté d'un éclairage homologué selon les prescriptions de la FFF et classé par la Commission compétente :

PALaiseau US

U16 D1	complexe sportif de la Poupadière à VILLEJUST (terrain synthétique) du 21 décembre 2025 au 21 mars 2026 Accord de la Commission.
U16 D2/B	complexe sportif de la Poupadière à VILLEJUST (terrain synthétique) du 21 décembre 2025 au 21 mars 2026 Accord de la Commission.

COUPES ESSONNE FEMINIENS

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

ETAMPES FC 2 / AIGLE FERTOISE 1 * Seniors F à 8 du 10 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 18 OCTOBRE 2025

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 54928222 * LINAS MONTLHERY ESA 2 / VIGNEUX FCO 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

FMI NON PARVENUES DU 6 DECEMBRE 2025

U18 F à 8

Match n° 54928127 * VILLABE ETS 1 / LONGJUMEAU FC 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Match n° 54928131 * VIRY CHATILLON ES 1 / PAYS LIMOURS ENT 1

Reprise du dossier.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.



FMI NON PARVENUE DU 13 DECEMBRE 2025

U18 F à 8

Match n° 54928099 * MAROLLES US FC 1 / VIRY CHATILLON ES 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

2^{ème} avertissement et amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES pour non-connaissance des identifiants (non-changement du mot de passe).

Seniors F à 11 * D1

Match n° 54625314 remis au 20 décembre 2025

WISSOUS FC 1 / EVRY FC 1

Demande de WISSOUS FC de changement de date via Footclubs le 17 décembre 2025.

Accord d'EVRY FC.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Amende réglementaire à WISSOUS FC pour demande tardive.

Match n° 54652331 remis au 20 décembre 2025

LINAS MONTLHERY ESA 1 / PALAISEAU US 1

Lecture FMI.

Courriel de PALAISEAU US du 20 décembre 2025.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de PALAISEAU US 1.

Amende réglementaire à PALAISEAU US.

Frais d'arbitrage à la charge de PALAISEAU US (art. 17.1 du RSG du DEF).

U15 F à 8

Match n° 54928229 remis au 20 décembre 2025

ST MICHEL FC 91 1 / LINAS MONTLHERY ESA 2 * Poule B

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de LINAS MONTLHERY ESA 2.

Amende réglementaire à LINAS MONTLHERY ESA.

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

Demande de changement de date, d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

IGNY AFC 1 / MORANGIS CHILLY FC 1 * Essonne du 11 janvier 2026 remis au 14 janvier 2026 à 20h30 au complexe sportif des Bois Brulés N°2 (terrain synthétique)

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.



CHAMPIONNAT SENIORS

GRIGNY FC * Seniors D4/A

Obligations

Retour du procès-verbal de la Commission des Statuts et Règlements en date du 11 décembre 2025, ayant classé dernière de son groupe l'équipe Seniors du club de GRIGNY FC qui ne respecte pas les obligations. Cette équipe est rétrogradée en division inférieure la saison prochaine (art. 11.1 et 11.2 alinéa 1 du RSG du DEF).

L'équipe est retirée de la Coupe du District.

FMI NON PARVENUE DU 7 DECEMBRE 2025

D5/C

Match n° 53713940 * BOUSSY-QUINCY FC 2 / VILLABE ETS 2

Reprise du dossier.

Lecture du courriel du club visiteur.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match à l'arbitre pour sa réunion du 6 janvier 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

FMI NON PARVENUE DU 21 DECEMBRE 2025

D5/C

Match n° 53715435 * MAROLLES US FC 1 / MNVDB FC 3

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 6 janvier 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

ST GERMAIN LES ARPAJON 2 / ARPON-EGLY-LA NORVILLE 1 * D5/A du 18 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h30.

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

Reprise du dossier

DRAVEIL FC 3 / DOURDAN SPORTS 2 * D4/A remis du 11 janvier 2026 remis au 8 mars 2026

Accord de la Commission.

Match n° 53673341 du 7 décembre 2025

PALaiseau US 2 / RIS ORANGIS US 1 * D1

Reprise du dossier.

La Commission demande au club de RIS ORANGIS US et à l'arbitre un rapport sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 6 janvier 2026.



COUPE ESSONNE CDM

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs et courriel des PORT. LONGJUMEAU ACS

PORT. LONGJUMEAU ACS 5 / EPINAY SUR ORGE SC 5 du 21 décembre 2025 remis au 11 janvier 2026

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT CDM

Match remis du 30 novembre 2025 à jouer le 11 janvier 2026

ST CHERON ES 5 / OLLAINVILLE AS 5 * D2

COUPE ESSONNE U14

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

SUD ESSONNE 1 / BREUILLET FC 1 du 10 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h30.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUE DU 29 NOVEMBRE 2025

D4/C

Match n° 54604401 * ETAMPES FC 2 / ORSAY BURES FC 2

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

Amende réglementaire à ETAMPES FC pour feuille de match incomplète (manque le verso de la feuille de match).

FMI NON PARVENUE DU 6 DECEMBRE 2025

D2/B

Match n° 53723217 * BRUNOY FC 2 / DOURDAN SPORTS 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à DOURDAN SPORTS pour non-connaissance des identifiants.



TI 72h du 20 décembre 2025 à jouer à une date ultérieure

PLESSIS PATE ES 1 / BENFICA YERRES 1 * D4/A

Match n° 53723641 du 15 novembre 2025

VIGNEUX FCO 2 / COURCOURONNES FC 1 * D3/C

Retour du dossier de la Commission Départementale de Discipline du 10 décembre 2025 ayant dit match perdu par pénalité à COURCOURONNES FC 1 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à VIGNEUX FCO 2 (3 points, 2 buts) et infligé un retrait de 2 points avec sursis à l'équipe de COURCOURONNES FC 1.

Match n° 54591561 du 29 novembre 2025

MILLY GATINAIS FC 1 / COURCOURONNES FC 2 * D4/A

Reprise du dossier.

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de MAISSE reçu le vendredi 28 novembre à 14h29.

Courriel de MILLY GATINAIS FC reçu le 10 décembre 2025.

La procédure de l'article 20.96.3 du RSG du DEF n'ayant pas été respectée : non envoi de l'arrêté Municipal d'interdiction du terrain au club visiteur avec copie de ce courriel au District de l'Essonne.

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par pénalité à MILLY GATINAIS FC 1 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à COURCOURONNES FC 2 (3 points, 0 but).

CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUE DU 6 DECEMBRE 2025

D1

Match n° 53720285 * ULIS CO 1 / RIS ORANGIS US 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 6 janvier 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

COUPE ESSONNE U16

Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

FLEURY 91 FC 1 / BRUNOY FC 1 du 11 janvier 2026 remis au 21 janvier 2026 à 20h15

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 5526509 du 11 janvier 2026

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 / BRETIGNY FCS 2

Suite à une rencontre de championnat Ligue pour BRETIGNY FCS, la rencontre se jouera le mercredi 14 janvier 2026 à 18h30, sous réserve de l'éclairage.



CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 7 DECEMBRE 2025

D4/B

Match n° 54582730 * EVRY FC 4 / RIS ORANGIS US 3

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 6 janvier 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat aux deux clubs.

FMI NON PARVENUES DU 14 DECEMBRE 2025

D2/A

Match n° 53719437 * FLEURY 91 FC 3 / LONGJUMEAU FC 1

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 21 décembre 2025 à 13h20.

Amende réglementaire à FLEURY 91 FC pour transmission tardive.

D2/B

Match n° 53719792 * ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 / ETAMPES FC 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

2^{ème} avertissement et amende réglementaire à ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE pour absence de la tablette.

TI 72h du 21 décembre 2025 à jouer à une date ultérieure

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 3 / EVRY FC 4 * D4/B

PLESSIS PATE ES 1 / ST MICHEL FC 91 1 * D4/C

BREUILLET FC 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 2 * D4/D

Matchs à jouer le 1^{er} mars 2026

EPINAY SUR ORGE SC 2 / MORANGIS CHILLY FC 1 * D3/B remis du 30 novembre 2025

DRAVEIL FC 2 / SOISY SUR SEINE AS 1 * D3/B remis du 21 décembre 2025

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 3 * EVRY FC 4 * D4/B remis du 21 décembre 2025

Match n° 54582289 remis au 21 décembre 2025

VERRIERES LE BUISSON 1 / MNVDB FC 2 * D4/A

Courriel de VERRIERES LE BUISSON.

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de VERRIERES LE BUISSON reçu le samedi 20 décembre 2025 à 17h40.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La procédure est respectée : la Commission reporte la rencontre au 11 janvier 2026 à 13h00.



COUPE ESSONNE U18

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

MORANGIS CHILLY FC 1 / MONTGERON ES 1 du 11 janvier 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

Match n° 55264925 du 11 janvier 2026

FLEURY 91 FC 1 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1

Demande de FLEURY 91 FC de changement de date via Footclubs.

Refus de ST GERMAIN LES ARPAJON.

Courriel de FLEURY 91 FC.

En raison d'un match de Coupe Gambardella pour FLEURY 91 FC, la Commission reporte la rencontre au 14 janvier 2026 à 20h15 à FLEURY, sous réserve de l'éclairage.

(Aucune possibilité de jouer un dimanche. Prochain tour de Coupe le 22 février 2026).

Match n° 55264928 du 14 janvier 2026

BRUNOY FC 1 / MNVDB FC 1

Reprise du dossier.

Courriel de MNVDB FC.

En raison d'un match de championnat LPIFF pour BRUNOY FC à cette date, la Commission reporte la rencontre au 21 janvier 2026 à 20h00, sous réserve de l'éclairage.

(Aucune possibilité de jouer un dimanche. Prochain tour de Coupe le 22 février 2026).

CHAMPIONNAT U18

Match n° 53718807 du 30 novembre 2025

VERRIERES LE BUISSON 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1 * D2/A

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 6 janvier 2026.

CHAMPIONNAT VETERANS

TI 72h du 21 décembre 2025 à jouer à une date ultérieure

VILLABE ETS 1 / VAL YERRES CROSNE 1 * D2/A

VILLIERS SUR ORGE FC 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 1 * D3/C

SO VERTOIS 1 / BONDOUFLE AMC 2 * D3/C

CHALO ST MARS BOUTERVILLIERS 1 / SACLAS MEREVILLE US 2

TI FMI du 21 décembre 2025 à jouer le 11 janvier 2026

ORSAY BURES FC 1 / MILLY GATINAIS FC 1 * D2/B



Matches à jouer le 11 janvier 2026

VILLABE ETS 1 / VERRIERES LE BUISSON 1 * D2/A remis du 19 octobre 2025
PLESSIS PATE ES 1 / SERMAISE FC 1 * D3/A remis du 30 novembre 2025
AIGLE FERTOISE 1 / FONTENAY VICOMTE FR 1 * D3/B du 30 novembre 2025
BOISSY FC 91 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 2 * D4/B du 30 novembre 2025

Matches à jouer le 1^{er} mars 2026

VIRY CHATILLON ES 1 / AOP CORBEIL 1 * D3/A remis au 14 décembre 2025
PLESSIS PATE ES 1 / PALAISEAU US 1 * D3/A remis au 14 décembre 2025
PLATEAU SACLAY ES 1 / ANTILLAIS VIGNEUX FCO 1 * D3/C du 14 décembre 2025
AIGLE FERTOISE 1 / COUDRAYSIEN FC 1 * D3/B remis du 21 décembre 2025

Match n° 53717365 remis au 21 décembre 2025

VERRIERES LE BUISSON 1 / TROIS VALLEES FC 1 * D2/A

Courriel de VERRIERES LE BUISSON.

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de VERRIERES LE BUISSON reçu le samedi 20 décembre 2025 à 17h40.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La procédure est respectée : la Commission reporte la rencontre au 1^{er} mars 2026.

+45 ANS

TI 72h du 21 décembre 2025 à jouer le 11 janvier 2026

ATHIS-MONS USO 4 / LES VIEUX DU FOOT 4 * Poule B
BREUILLET FC 4 / ULIS CO 4 * Poule C
ITTEVILLE AS 4 / TOURNELLES CONCY * Poule E

+55 ANS

Match n° 54574205 du 14 décembre 2025

PALAISEAU US 6 / FLEURY 91 FC 6 * Poule A

Lecture de la feuille de match papier.

Au vu du motif invoqué, la Commission reporte la rencontre au 11 janvier 2026.